

RÈGLEMENT JEU COBAC FÊTE PÂQUES

Du 13 au 18 avril 2022

ARTICLE 1 : ORGANISATION DU JEU

La Société par Actions Simplifiée (SAS) Cobac Parc, domiciliée Bois du Cobac 35720 Mesnil Roc'h, représentée par son directeur Mr Philippe Vignaud organise un jeu avec obligation d'achat (une entrée) du 13 au 18 avril 2022 à Cobac Parc.

ARTICLE 2 : CONDITION DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure, domiciliée en France métropolitaine, à l'exclusion de l'ensemble du personnel du Grand Aquarium ou des membres de leurs familles.

La participation est limitée à un formulaire de jeu par foyer (même nom, même adresse), et ce quelle que soit la date à laquelle le formulaire est déposé.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule de la manière suivante :

- Un formulaire composé de 6 questions ainsi qu'une demande de coordonnées sera mise à la disposition des participants à l'accueil de Cobac Parc.
- Les champs indiqués par une * (Nom, prénom, email, code postal, date) devront être intégralement complétés.
- Le formulaire devra être déposé à l'accueil de Cobac Parc.
- L'accueil sera accessible tous les jours aux heures d'ouverture de l'établissement.

Les formulaires devront être intégralement remplis de manière claire et lisible.

Les formulaires incomplets, raturés ou surchargés seront considérés comme nuls.

ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Pour Gagner :

- Les gagnants seront désignés par tirage sort à la fin du jeu soit le 19 avril à 17h.
- Les formulaires choisis pour être tirés au sort seront ceux qui comporteront les bonnes réponses aux questions et où les champs obligatoires seront correctement remplis.

Les gagnants seront avertis par email. Les lots seront remis aux gagnants, sur présentation ou envoi d'une pièce d'identité, en mains propres ou envoyés par courrier postal au domicile du gagnant.

En cas d'absence à la remise des lots, les gagnants disposent d'un mois, soit le 19 mai 2022, pour récupérer leur lot, passé ce délai, les lots seront considérés comme refusés et perdus. Les gagnants ne pourront prétendre à aucun échange ou remboursement de la valeur vénale des lots.

ARTICLE 5 : DOTATION

La dotation de ce jeu gratuit est la suivante :

- Un pack family d'une valeur commerciale de 85 €
- 4 pass annuels d'une valeur commerciale de 180 €.

Le tirage au sort du gagnant sera effectué au Grand Aquarium de Saint-Malo au le 19 avril à 17h par le service communication du Grand Aquarium et de Cobac Parc.

Les dotations offertes ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Tout lot envoyé par Cobac Parc à un gagnant qui serait non réclamé ou retournée pour toute autre raison par les services postaux serait perdu pour le gagnant et demeurerait acquis à Cobac Parc. Cobac Parc ne saurait être tenue pour responsable ni de retard, perte ou avaries résultant des services postaux et de gestion.

ARTICLE 6 : MODIFICATIONS DES CONDITIONS DE JEU

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent jeu, à le réduire, ou à le prolonger, ou à le reporter, ou à en modifier la nature des dotations, le nombre de dotations ou les conditions.

ARTICLE 8 : IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ÉLIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur

Cobac Parc pourra diffuser le nom du gagnant à des fins publicitaires, promotionnelles ou purement informatives, sans contrepartie financière.

ARTICLE 9 : DEPOT DU REGLEMENT

Le règlement est disponible sur simple demande à l'accueil de Cobac Parc ou consultable et téléchargeable sur notre Site internet : cobac-parc.com

ARTICLE 10 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées sont destinées à la société organisatrice Cobac Parc. En remplissant le formulaire vous consentez à ce que nous traitons et collections vos données personnelles. Les données personnelles notifiées d'un * sont obligatoires. Si vous ne fournissez pas les données requises, vous ne pourrez pas participer au jeu. Elles sont exclusivement destinées à Cobac Parc aux seules fins de prospection commerciale, sous réserve de votre accord.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Liberté », tel que modifié, les candidats disposent d'un droit à l'information, d'un droit d'accès, d'un droit à l'opposition et d'un droit de rectification sur les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu en s'adressant à Cobac Parc, représentée par son directeur Philippe Vignaud, dont le siège social est situé Bois du Cobac, 35720 Mesnil Roc'h. Pour exercer ces droits, vous pouvez envoyer votre requête à communication@aquarium-st-malo.com

Vos données personnelles seront immédiatement supprimées une fois le jeu arrivé à terme ou seront conservés pour une durée maximum de 3 ans si vous avez accepté l'utilisation de vos données à des fins de prospection commerciale. Ce délai pourra être supérieur en cas de risque contentieux afin d'assurer la défense de nos intérêts.

Fait à Saint-Malo, le 13 avril 2022